

PROJET AGRIPV DES QUATRE TROUPEAUX

Comité de Projet





1. | Présentation de Verso

Actionnariat & gouvernance

Cofondé par Xavier Caïtucoli et Antoine Huard, Verso Energy est un nouvel acteur de la transition énergétique spécialisé dans le développement, le financement et l'exploitation d'actifs de production d'énergie décarbonée

Les dirigeants



Xavier Caïtucoli
Président
Co-fondateur

Xavier Caïtucoli est un entrepreneur dans l'énergie. Il a cofondé la société Direct Energie en 2003, qu'il a dirigée jusqu'en 2018 au moment du rachat par TotalEnergies. Il a ensuite été senior VP Power&Gas Europe chez TotalEnergies.

En 2021, il a co-fondé Transition, dont il est le CEO. Transition est un véhicule d'investissement coté, dédié à la transition énergétique qui a levé 200M€ sur Euronext Paris.



Antoine Huard
Directeur général
Co-fondateur

Antoine Huard a été le Directeur du Développement du groupe Générale du Solaire de 2013 à 2021, dont il a également dirigé la filiale internationale depuis 2018. Il a ainsi développé, construit et exploité de nombreuses centrales de production d'électricité en France et à l'international. Il est également président de France Territoire Solaire et administrateur de la fédération Enerplan.



Romain Verdier
Directeur général
délégué

Romain Verdier a occupé différentes fonctions au sein de la Direction Optimisation Amont / Aval Trading et à la Direction Financière d'EDF. Il rejoint Direct Energie en 2008 dont il a structuré l'activité d'energy management. Après le rachat de Direct Energie par TotalEnergies, il y devient Vice-Président Energy Management Power & Gas Europe. Romain Verdier a également été membre du Conseil Supérieur de l'Energie et Administrateur de l'Union Française de l'Energie.



Des actionnaires engagés dans la transition énergétique



Crescendix est la société d'investissement de Xavier Caïtucoli. Crescendix prend des participations essentiellement dans le secteur de la transition énergétique.



Eiffel Investment Group gère près de 5 milliards d'euros d'encours. Adossé au groupe Impala de l'entrepreneur Jacques Veyrat, Eiffel Investment Group finance les entreprises et leurs actifs essentiellement dans la transition énergétique.



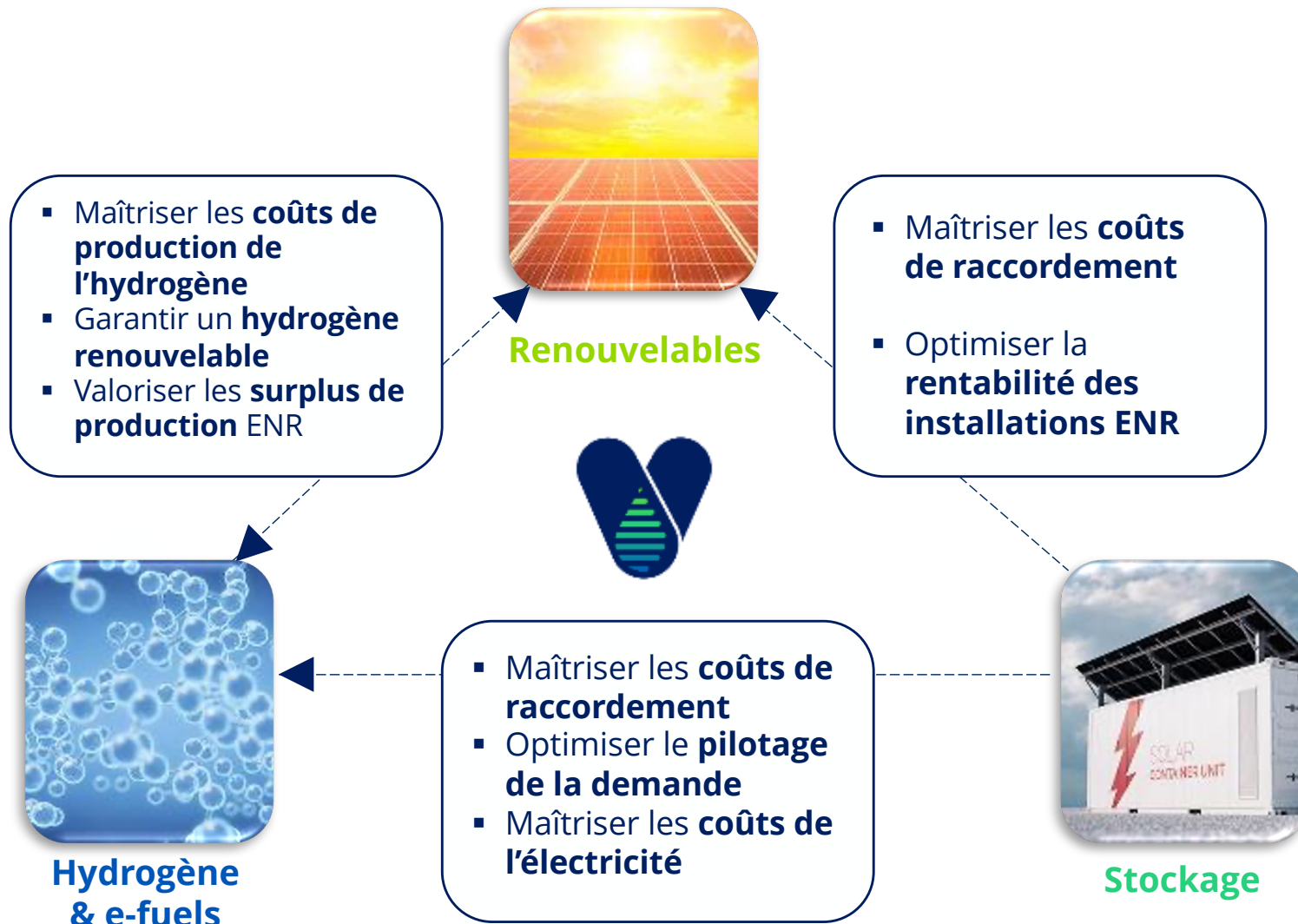
AMS CAPITAL, filiale d'AMS INDUSTRIES dirigée par Jean-Paul Bize, est une société de capital-risque (SCR) ayant essentiellement pour objet d'investir, directement ou indirectement, dans des sociétés non cotées notamment dans le secteur de l'énergie.



NJJ Holding, est la société d'investissement de Xavier NIEL.



Une proposition de valeur unique reposant sur les synergies des installations et leur optimisation pour rendre possible un mix énergétique décarboné et compétitif avec une forte proportion d'énergies renouvelables

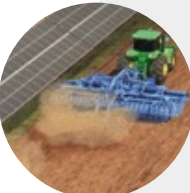


UN DEVELOPPEMENT SOLAIRE SUR 4 TYPES DE CENTRALES PRINCIPALES



SOLAIRE AU SOL

Installation sur zones anthropisées, friches, terrains délaissés



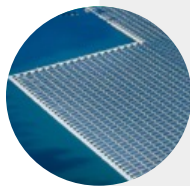
AGRIVOLTAISME CULTURES

Grande culture / Viticulture / Arboriculture / Maraichage



AGRIVOLTAISME ELEVAGE

Tout type d'élevage – Ovin / Bovin / caprin ...



SOLAIRE FLOTTANT

Plan d'eau, notamment réserves d'eau, gravières





2. | CONTRIBUER À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Atteindre la neutralité carbone

Changement climatique, crises géopolitiques, souveraineté énergétique...
La transition énergétique est la principale réponse aux défis actuels.
Elle repose sur **trois piliers**.



SOBRIÉTÉ

Prioriser les besoins énergétiques essentiels dans les usages individuels et collectifs



EFFICACITÉ

Réduire la quantité d'énergie nécessaire à la satisfaction d'un même besoin



RENOUVELABLES

Remplacer progressivement les énergies fossiles par des énergies décarbonées

CONSOMMATION

PRODUCTION



Le volontarisme de la Bourgogne-Franche-Comté

Le projet agrivoltaïque s'inscrit dans la continuité de la politique de la région Bourgogne-Franche-Comté et **contribue à l'atteinte des objectifs régionaux** fixés en matière de développement photovoltaïque.



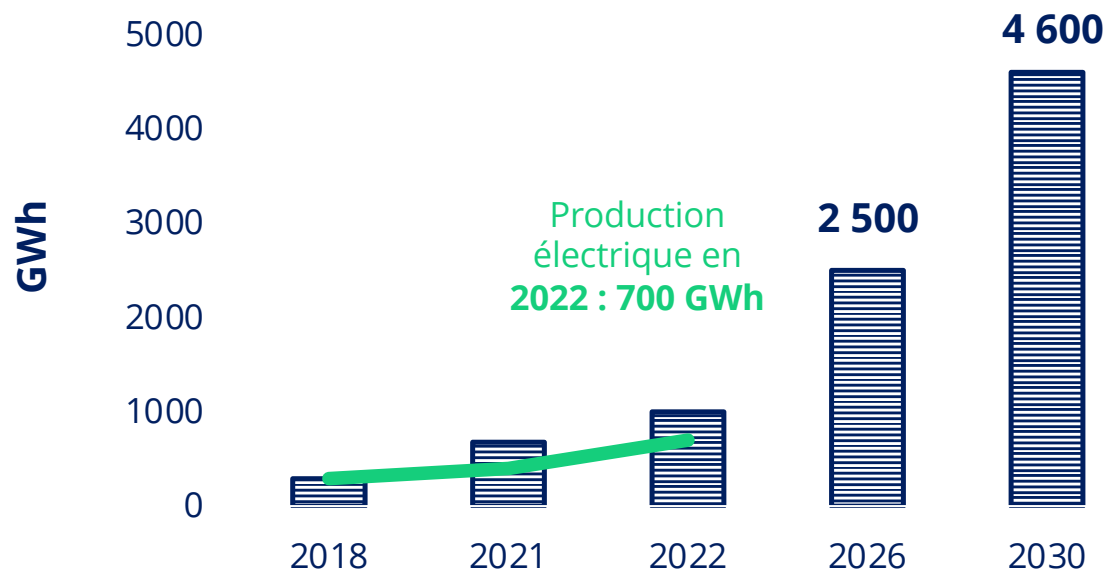
**UNE RÉGION À
ÉNERGIE POSITIVE EN 2050**

69%

Objectif fixé de part d'énergies renouvelables dans la production d'électricité d'ici 2050



En retard par rapport à 2022, la Région doit **poursuivre le développement photovoltaïque**.



L'ambition du Grand Autunois Morvan



À l'échelle intercommunale, la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan affiche un **engagement fort en faveur des énergies renouvelables** et a élaboré une Plan Climat Air Énergie Territorial visant à **développer les énergies renouvelables**, notamment grâce à l'agrivoltaïsme évoqué comme une possibilité permettant de « combiner production d'énergie et cultures » et de « diversifier les sources de revenus pour l'agriculteur tout en permettant de créer de l'ombre pour les cultures ».

Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) fixe comme objectifs pour le territoire à 2030 :

110 GWh

De production annuelle d'électricité



Dont 46 GWh de solaire photovoltaïque

Notamment grâce à l'axe « développer le solaire photovoltaïque sur grande toiture et l'agrivoltaïsme » du plan d'action pour la production d'énergies renouvelables.



3. | **UNE OPPORTUNITÉ POUR L'AGRICULTURE ET POUR LES EXPLOITANTS**

Synthèse : un projet agricole solide



La pérennisation de l'activité agricole des quatre exploitations, en **diversifiant les sources de revenu** et en procurant **un revenu stable et durable** dans un contexte de tension agricole.



Le projet agrivoltaïque apporte **de réels bénéfices aux élevages** : la prévention contre les pertes de production d'herbe en période de sécheresse, la création de zones ombragées pour les animaux lors de fortes températures et la protection améliorée lors d'événements climatiques extrêmes



Un projet agricole solide et cohérent : l'agrivoltaïsme est une opportunité pour ces exploitations permettant **de protéger les animaux et les prairies en cas d'aléas climatiques**.



Le projet est pensé dans le respect des critères exigeants de la **Chambre d'Agriculture de la Saône-et-Loire**, notamment à travers une répartition équitable des bénéfices au sein du monde agricole.



Les défis de l'agriculture en Saône-et-Loire



La préservation du foncier agricole

- Fragilisée par l'expansion des espaces urbanisés
- Nouveaux usages fonciers
- Valeur du foncier affaiblie (réurrence des inondations et sécheresses, valeur agronomique des sols en baisse)



La préservation de la ressource en eau

- Enjeux quantitatifs et qualitatifs
- Certaines zones, dont l'Autunois, plus sensibles aux aléas climatiques du fait de la géologie (roches granitiques, calcaires ou argileuses)



Le maintien de la compétitivité et attractivité des filières d'élevage

- Attentes des consommateurs en matière de bien-être animal, réduction de la consommation de viande rouge, mouvements géopolitiques alimentaires mondiaux
- Présence récente du loup sur le territoire



Les défis de l'agriculture en Saône-et-Loire

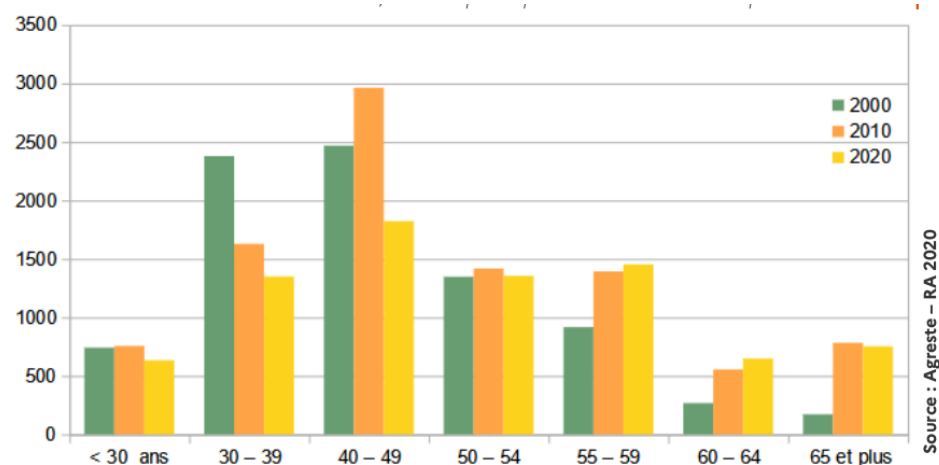


Le développement d'une agriculture durable

- Garantir une production alimentaire de qualité tout en réduisant l'empreinte écologique du secteur agricole
- Répondre aux préoccupations écologiques croissantes tout en répondant à une demande de produits diversifiés

Vieillesse et départ à la retraite des chefs d'exploitation

- Le nombre de chefs d'exploitations de plus de 60 ans a fortement augmenté depuis 2000, le renouvellement des générations apparaît crucial pour l'avenir de la filière agricole.



Pourquoi un projet agrivoltaïque ?



Encourager des agriculteurs dans l'évolution de leurs exploitations



Diversifier les ressources financières pour sécuriser le changement de pratiques agricoles



Préserver les ressources naturelles (eau, sols, biodiversité)



Améliorer le bien-être animal sur les exploitations existantes



Accueillir des activités **sources de retombées économiques** pour les territoires

L'agrivoltaïsme



L'agrivoltaïsme, qu'est-ce que c'est ?



Réglementairement, un projet agrivoltaïque est **une centrale photovoltaïque au sol**, implantée **sur des terres agricoles**.

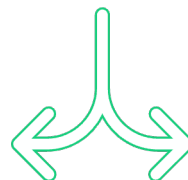


Un tel projet est soumis **au Code de l'environnement**, mais n'est pas répertorié comme Installation Classée pour la Protection de l'Environnement.



Un **permis de construire** délivré par le préfet, basé sur une **évaluation environnementale comprenant une étude d'impact**, l'avis de l'autorité environnementale et une enquête publique

(instruit par la DDTM, la DREAL, et sur simple avis de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale) ;



Qui s'appuie en complément **sur une étude préalable agricole**, si le projet concerne ces zones, une étude Natura 2000, un dossier d'incidences au titre de la Loi sur l'eau,

et enfin **l'avis conforme de la CDPENAF** (Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers).





L'agrivoltaïsme, qu'est-ce que c'est ?

AGRIVOLTAÏSME
=
AGRICULTURE + PHOTOVOLTAÏQUE

L'objectif de l'agrivoltaïsme

C'est de **préserver la vocation agricole** des parcelles tout en produisant de l'énergie solaire.

C'est une opportunité pour **rendre des services** à la parcelle, **valoriser** des terres et permettre une **diversification** de l'activité des agriculteurs.

L'agrivoltaïsme, qu'est-ce que c'est ?

AGRIVOLTAÏSME
=
AGRICULTURE + PHOTOVOLTAÏQUE

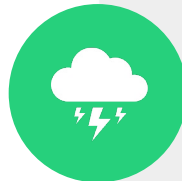
Les services rendus à la parcelle



L'AMELIORATION DU
POTENTIEL ET DE
L'IMPACT
AGRONOMIQUE



L'ADAPTATION AU
CHANGEMENT
CLIMATIQUE

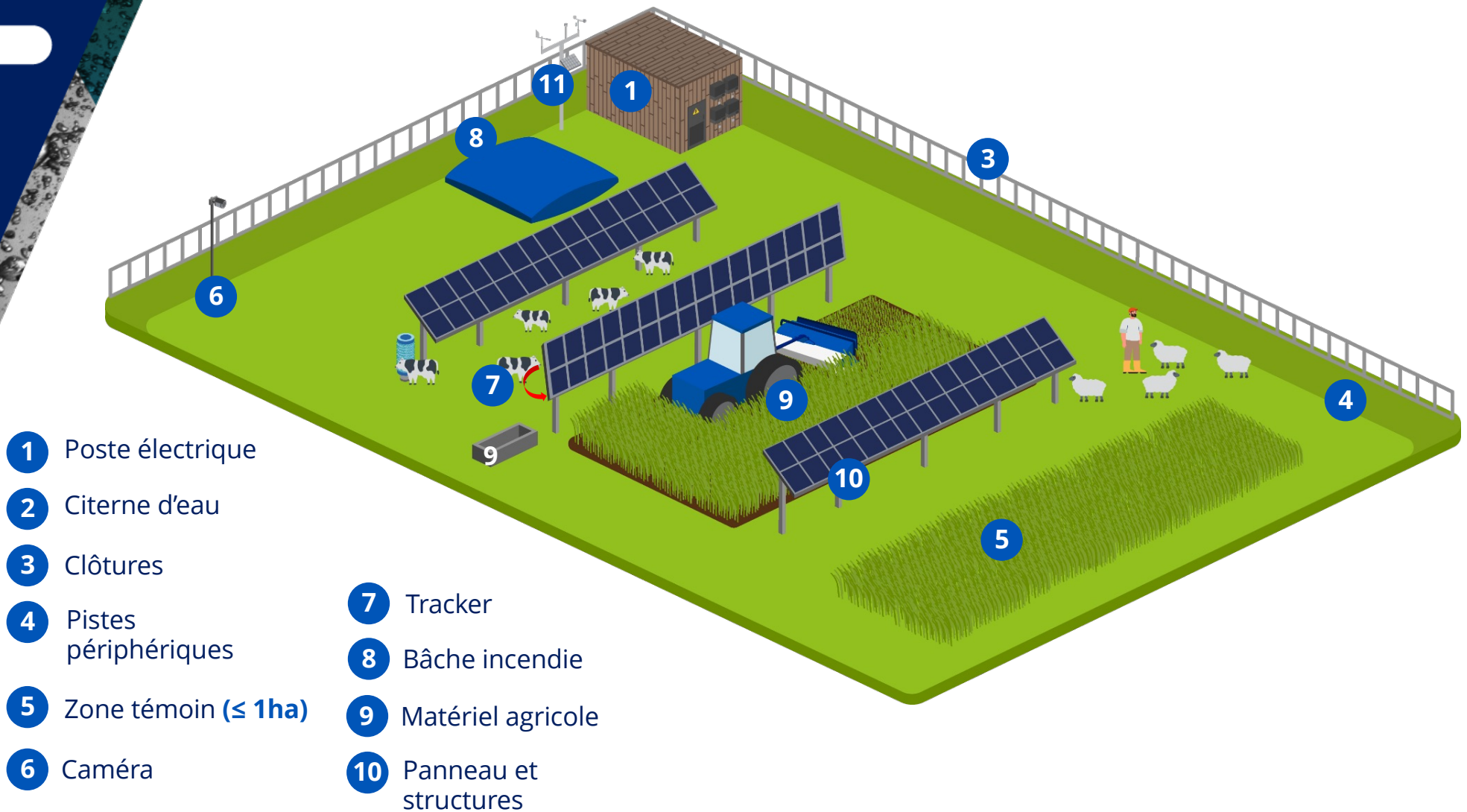


LA PROTECTION
CONTRE LES ALEAS



L'AMELIORATION DU
BIEN-ETRE ANIMAL

Structure d'une centrale agrivoltaïque



Implication du nouveau décret sur l'agrivoltaïsme

**Surface non cultivable
≤ 10% cloturée**

- 1 Poste électrique
- 8 Citerne d'eau
- 3 Clôtures
- 4 Pistes périphériques

**Taux d'occupation surfacique
< 40 %**

**Différence de rendement
≤ 10%**
Production significative

Suivi agronomique provenant dans tiers expert : relevés tous les 1 à 3 ans. Un point de contrôle après 6 ans, permettant ou non, de continuer à exploiter la centrale

Zone témoin (≤ 1ha)

Zone cultivée sans présence de panneaux, avec les mêmes pratiques que la zone AgriPV



Durée des autorisations agriPV : 40 ans maximum



Revenu Durable : Les revenus agricoles avant/après doivent être identiques en moyenne, modulo des modifications apportées par le projet à l'exploitation



Garantie de démantèlement, à consigner avant le démarrage des travaux



Un processus réglementaire exigeant



Dépôt du dossier de demande de **permis de construire** à la DDT (Direction Départementale des Territoires)



Avis émis par l'ensemble **des services concernés par le projet agrivoltaïque de la DDT** (incendie, paysage, Enedis, etc.).



Avis conforme émis **par la CDPENAF** (Commission Départementale de préservation des espaces naturels, agricoles, forestiers)



Avis émis **par un commissaire-enquêteur** à l'issue de l'enquête publique (sur la base des avis des élus et habitants)



Décision finale **du préfet** sur l'autorisation de construction du parc agrivoltaïque.



A wide-angle photograph of a solar farm. In the foreground, rows of dark blue photovoltaic solar panels are laid out in a grid pattern, receding into the distance. The panels are separated by thin white lines. Beyond the solar farm, there is a lush green field, possibly a vineyard or agricultural land, with a large, leafy tree on the right side. The sky is bright with scattered white clouds, and the sun is visible on the left, creating a warm, golden glow across the scene.

**Une opportunité pour les
quatre exploitants**



Un projet collectif et fédérateur

Le projet agrivoltaïque des quatre troupeaux (à Autun) est à dimension collectif et fédérateur grâce à l'implication de plusieurs agriculteurs dont l'union et les projets renforcent le tissu local :

Denis Lacagne est installé depuis 2010 en tant **qu'éleveur de bovins viande**. Il exploite une surface de 160 hectares qui s'étend entre les communes d'Autun et de Monthélon, où il réside. Il pratique de la vente directe ponctuelle.

La surface d'études est de **19,3 hectares** et accueille de l'élevage bovin.

La GFA des Revirets et le GAEC de Bontin sont détenues et exploitées par **Guy de Gislain de Bontin**. Il vit et travaille avec sa compagne sur ses 180 hectares d'exploitation. Son exploitation accueille des élevages bovin et ovin, ainsi qu'un gîte pouvant accueillir 4 à 5 personnes. Bientôt à la retraite, l'exploitation **sera reprise par Mathieu Fléty du GAEC Fléty**. La surface d'études est de **7,6 hectares** d'élevage bovin et ovin.

La **SCEA de Rivault** est détenue et exploitée par **Philippe Labonde**. Il y élève des canards gras et des ovins sur une surface de 32 hectares. Son exploitation est composée essentiellement de prairies naturelles et fonctionne de manière autonome grâce à la possession de son propre abattoir. La production est ensuite commercialisée en circuit court (trois magasins et marché d'Autun).

La surface d'études est de **6,3 hectares d'élevage ovin**.

La **EARL de Millery** a été reprise par **Béatrice Brochot** en 2021. Celle-ci y est propriétaire et exploitante (environ 100 ha). Son activité se concentre autour de l'élevage et de la culture de céréales destinées principalement à l'autoconsommation.

La surface d'études est de **8,4 hectares** d'élevage bovin.

L'opportunité du projet agrivoltaïque pour les exploitations

Objectifs et opportunités Pour chacune des exploitations



Pérenniser les entreprises agricoles, préserver l'activité d'élevage en diversifiant les **sources de revenu**
→ **Toutes les exploitations**



Améliorer la qualité et la disponibilité du fourrage (en période de sécheresse et de canicule)
→ **Toutes les exploitations**



Accompagner la transmission de l'exploitation à l'approche de la retraite de Guy de Gislain
→ Souhait de **GFA des Revirets / GAEC de Bontin**



Financer de nouveaux investissements sur l'exploitation (point d'abreuvement, parc de contention)
→ Souhait de rénovation de bâtiments agricoles pour la **SCEA de Rivault**



Améliorer le bien-être animal en offrant **une protection** aux bovins & ovins **grâce à l'ombrage** apporté par les panneaux
→ **Toutes les exploitations**



Installer des clôtures agricoles et rénover les clôtures actuelles (parcelles protégées)
→ Souhait de **Denis Lacagne**

Pour le partage de la valeur



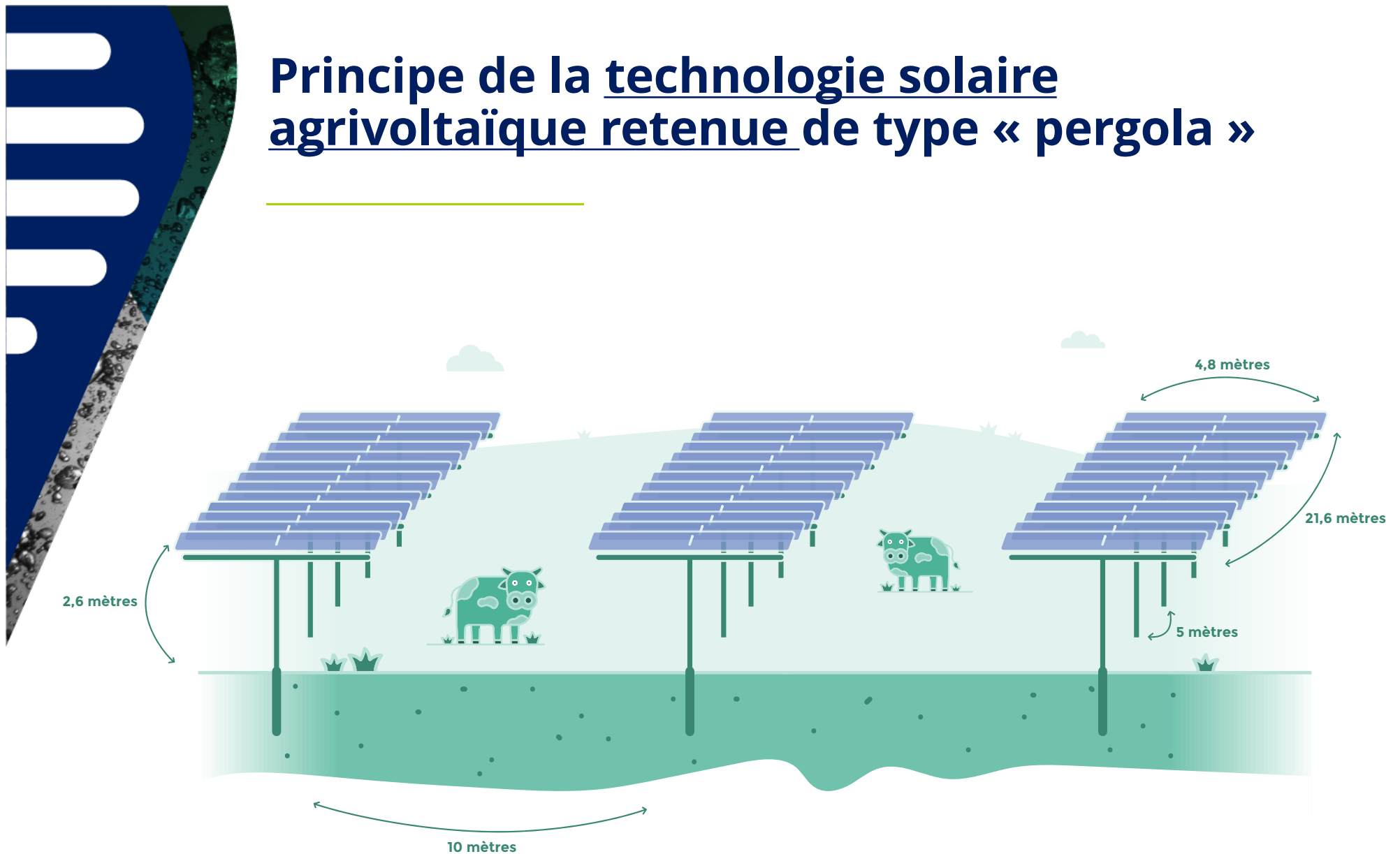
Investissement de **matériel en commun** pour l'entretien du parc (notamment épaveuse à effacement)



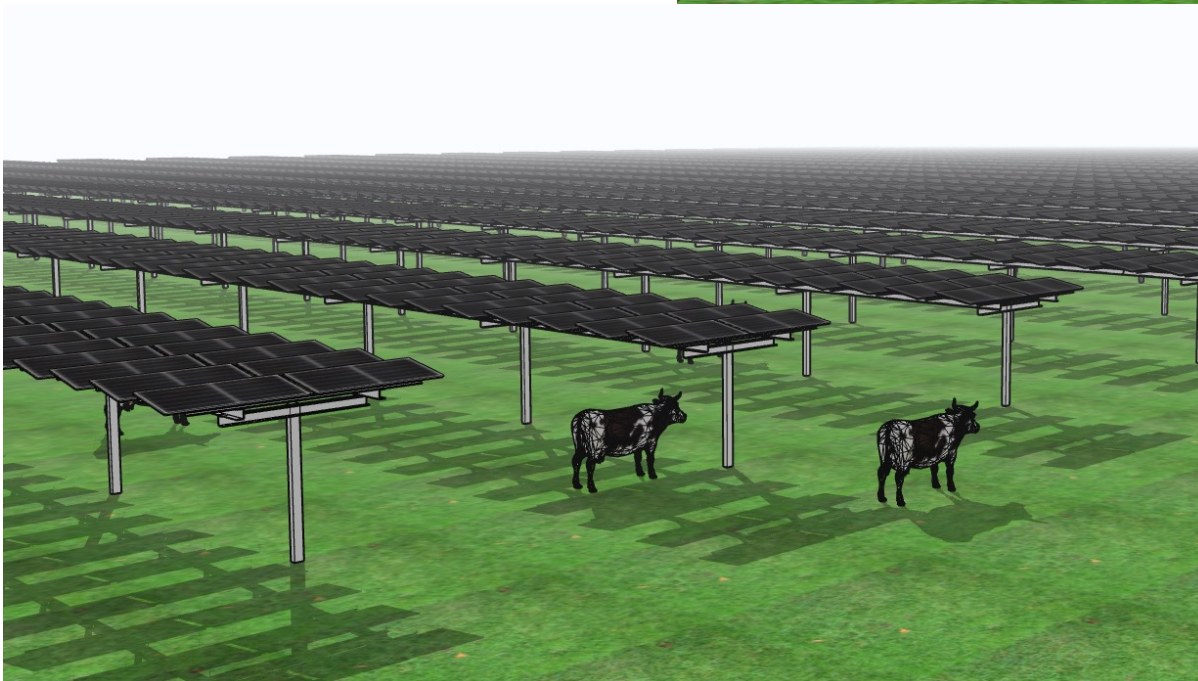
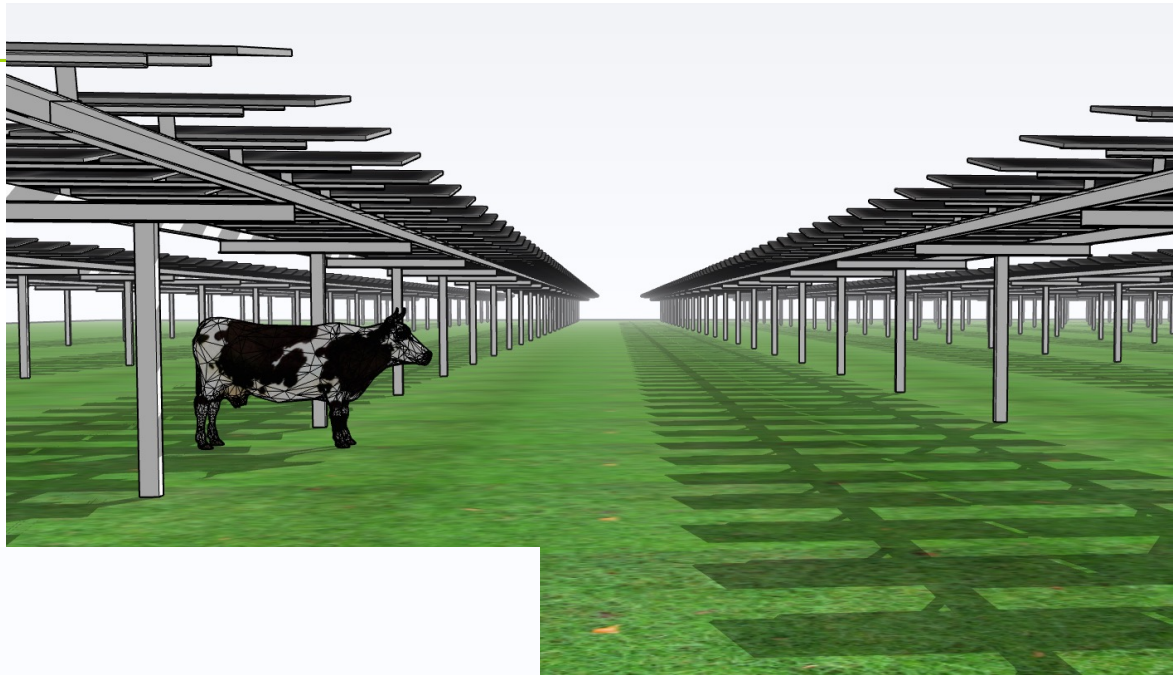
Contribution annuelle au **fond collectif pour la transition énergétique des exploitations agricoles** à hauteur de 2000€ / MWc / an



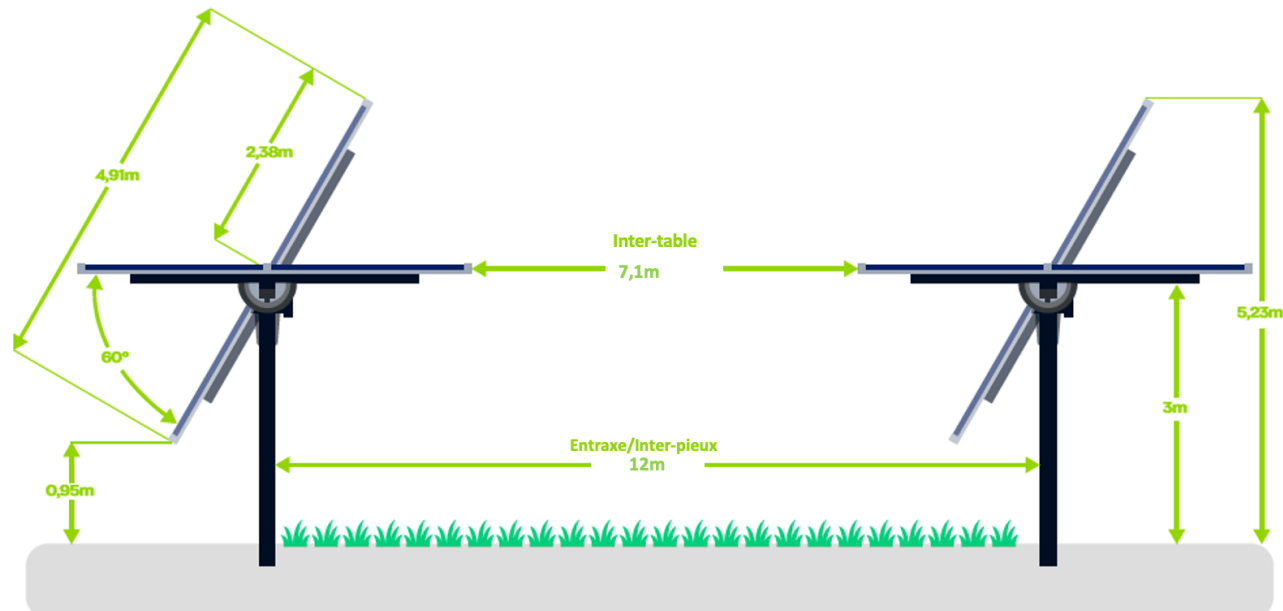
Principe de la technologie solaire agrivoltaïque retenue de type « pergola »



Exemples de visuels



Technologie « tracker » initialement prévue (Variantes 1 et 2), mais non retenue





4. | LE PROJET AGRIVOLTAÏQUE DES QUATRE TROUPEAUX

Le projet agrivoltaïque en bref



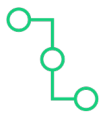
40 ha

de surface pour la zone d'étude



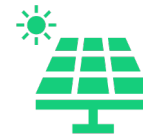
~10,3 MWC

de puissance cumulée installée
soit un **investissement
d'environ 10 M€**



2,6 mètres

de hauteur des panneaux



~20 ha

de surface utile

34 %

de la surface agrivoltaïque
allouée aux panneaux (soit
sous le seuil réglementaire
des 40%)



~11,6 GWh

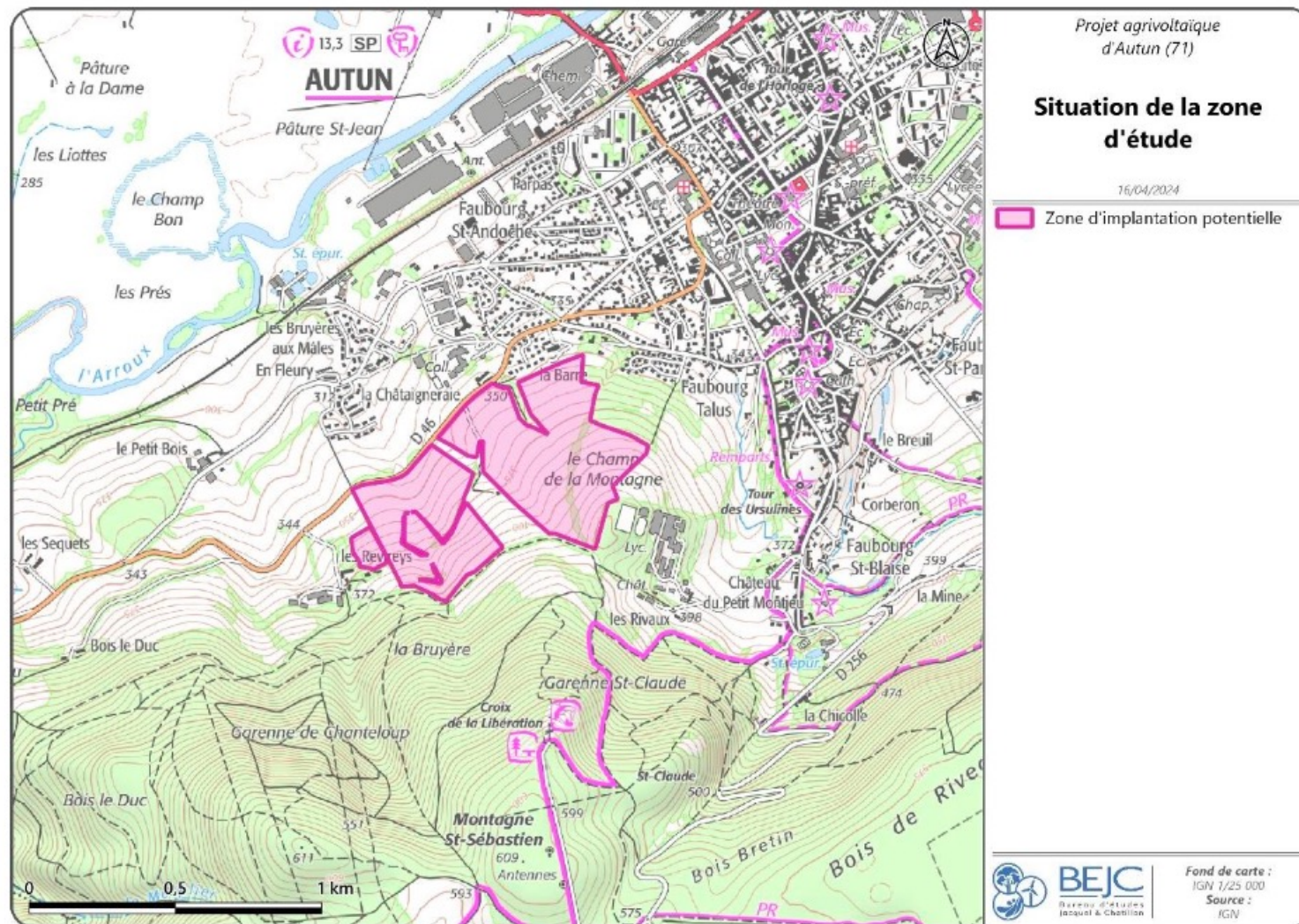
de production annuelle soit
l'équivalent de la
consommation d'environ



2500 foyers

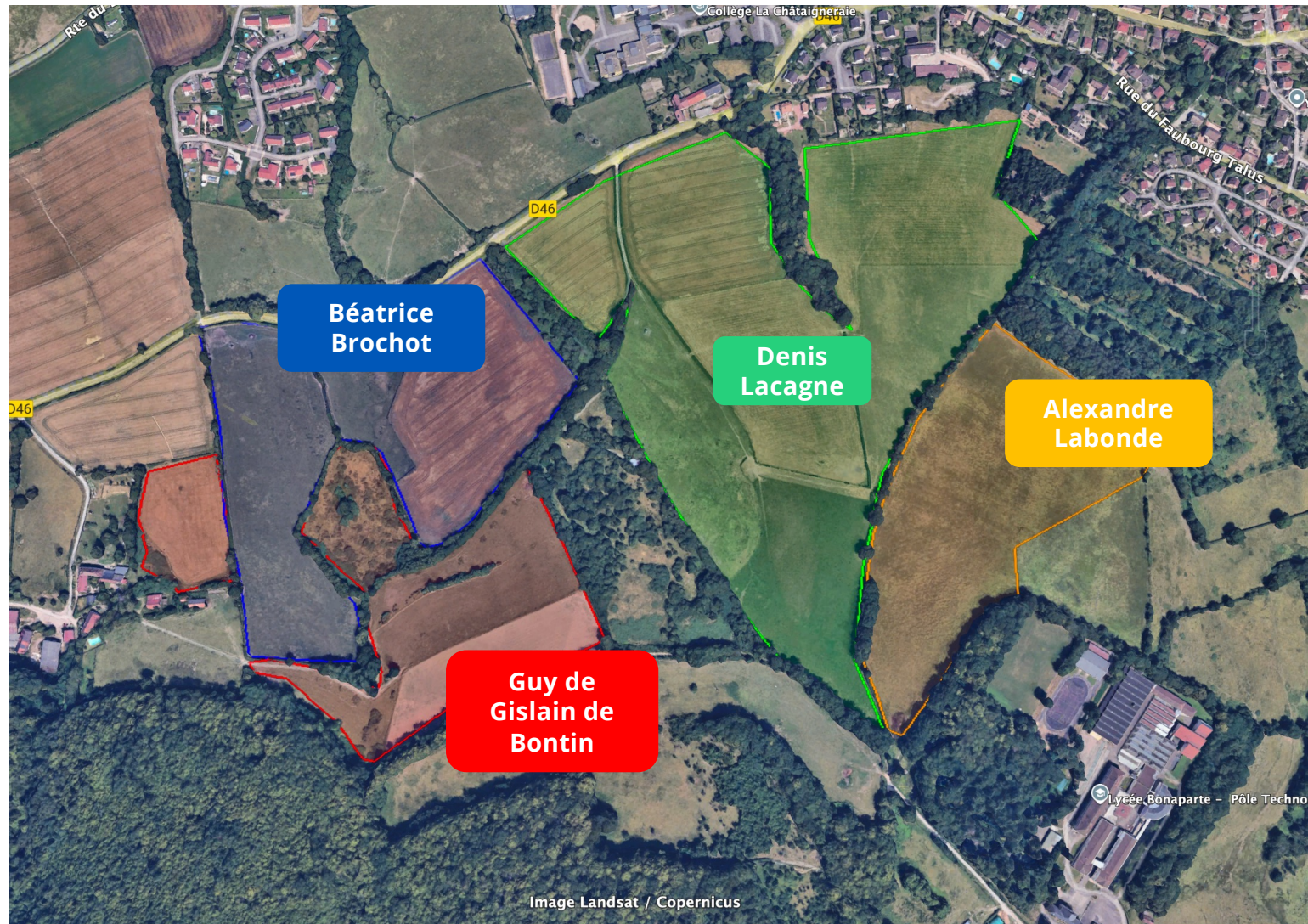


- Environ 40 hectares étudiés initialement



Carte 7 : Situation de la zone d'implantation potentielle sur fond de carte 1/25 000 (Source : BE Jacquel et Chatillon)

Un projet mené conjointement par et pour quatre exploitations voisines



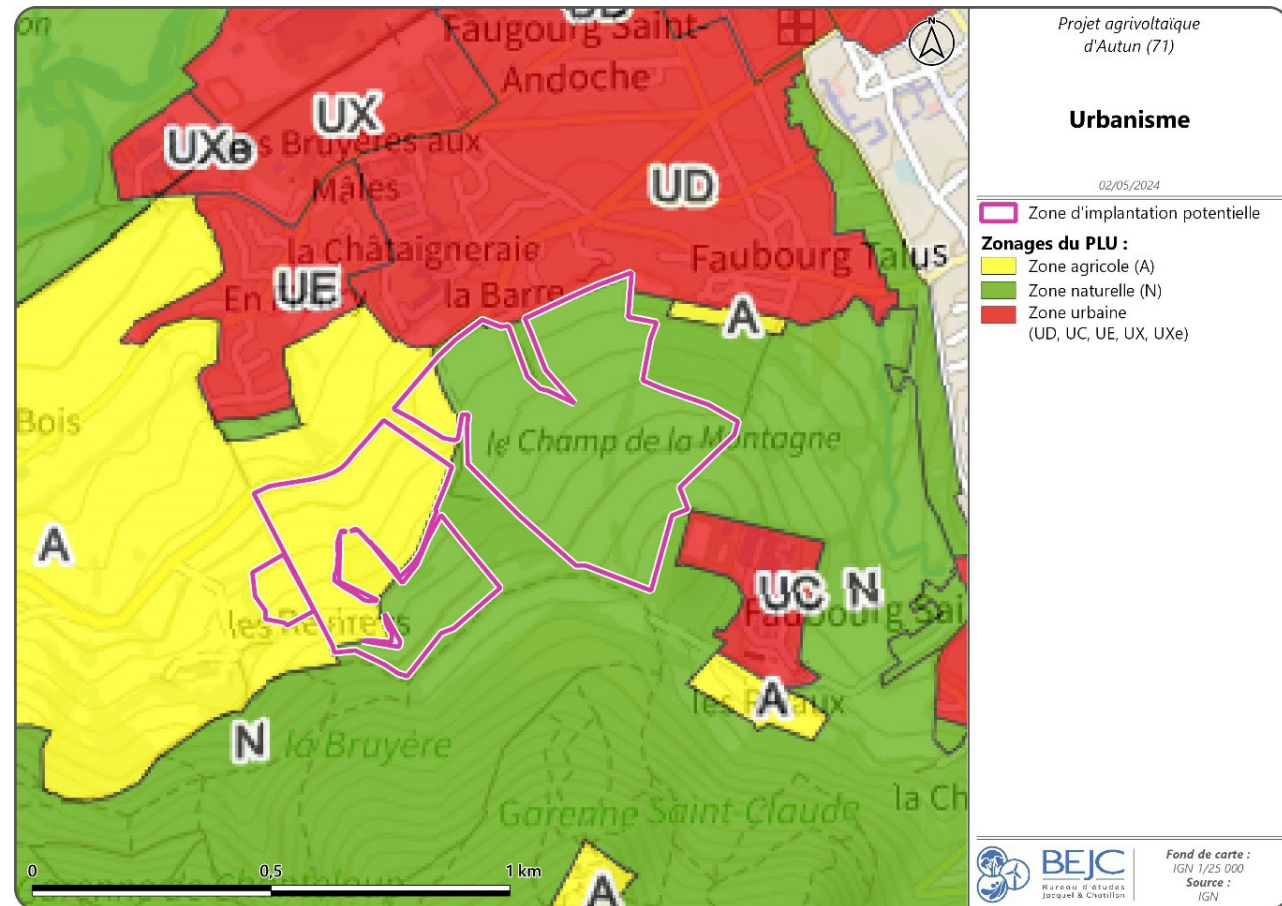
Plan parcellaire et références cadastrales (Sections 0I et AO)



Urbanisme

Le projet est pensé pour être compatible avec :

- la charte du PNR du Morvan,
- les zonages A et N du PLU, à condition de s'implanter à une distance supérieure ou égale à 20 m de la RD46.



Un PLUi est en projet sur la commune. Le zonage pressenti pour toute la zone d'étude au sein du PLUi est Agricole (A) et donc compatible avec le projet des quatre troupeaux

La démarche ERC – « Éviter, réduire, compenser »



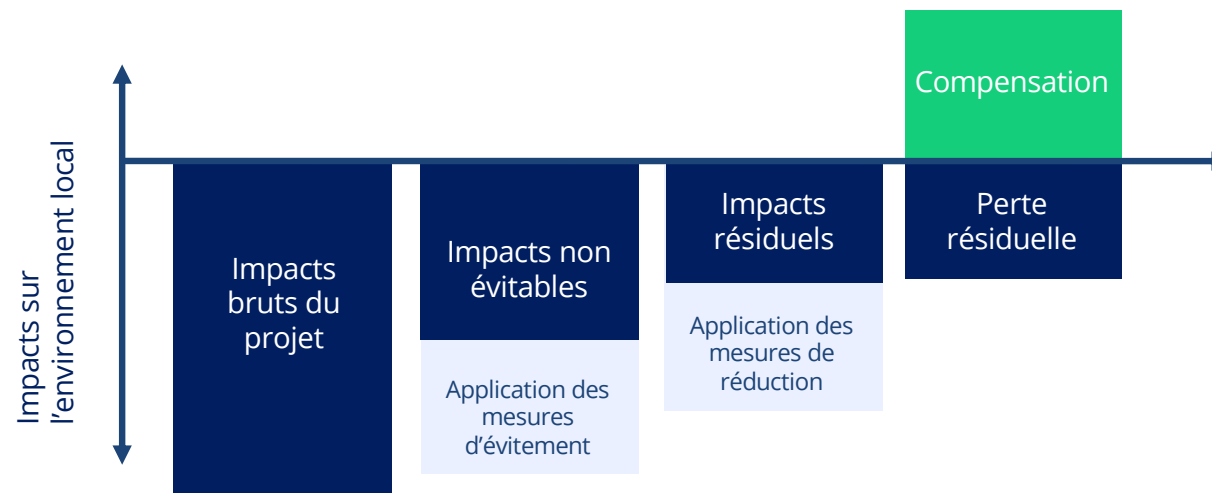
Il s'agit **d'éviter autant que possible** les impacts des futurs parcs agrivoltaïques.



S'il n'est pas possible de les éviter, l'objectif est **de les réduire au maximum.**



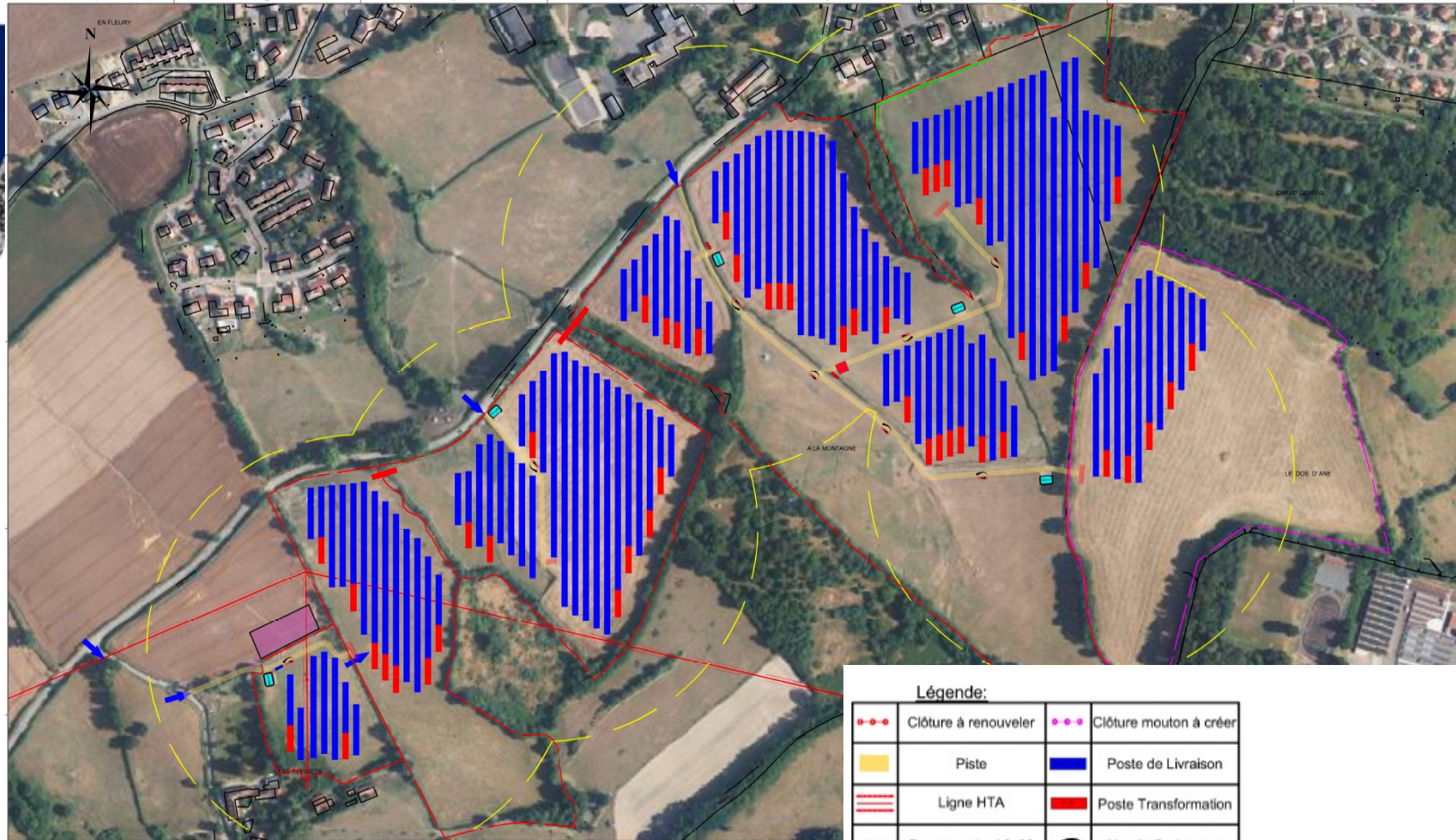
Enfin, une **démarche de compensation** est envisagée pour les impacts résiduels.





Le scénario d'implantation

Scénario retenu pour en vue du dépôt de Permis de Construire (Variante 4 : 10,3 MWc)



Technologie fixe de type
« pergola »

- Point haut 2,6 m
- Point bas 2,4 m

Légende:			
---●---	Clôture à renouveler	---●---	Clôture mouton à créer
■	Piste	■	Poste de Livraison
---	Ligne HTA	■	Poste Transformation
■	Panneau shed 2v28	⤵	Aire de Croisement
■	Panneau shed 2v14	■	Citerne
■	Aire de grutage	○	Zone d'intervention SDIS - 200m
■	Recul de 10m de la végétation	■	Zone d'exclusion
■	Aire d'aspiration citernes	■	Emplacement de la Raco Vie
		■	Haie paysagère larg. 1m

Aménagements des accès



Reprise de trois accès existants

Technologie fixe de type
« pergola »

- Point haut 2,6 m
- Point bas 2,4 m

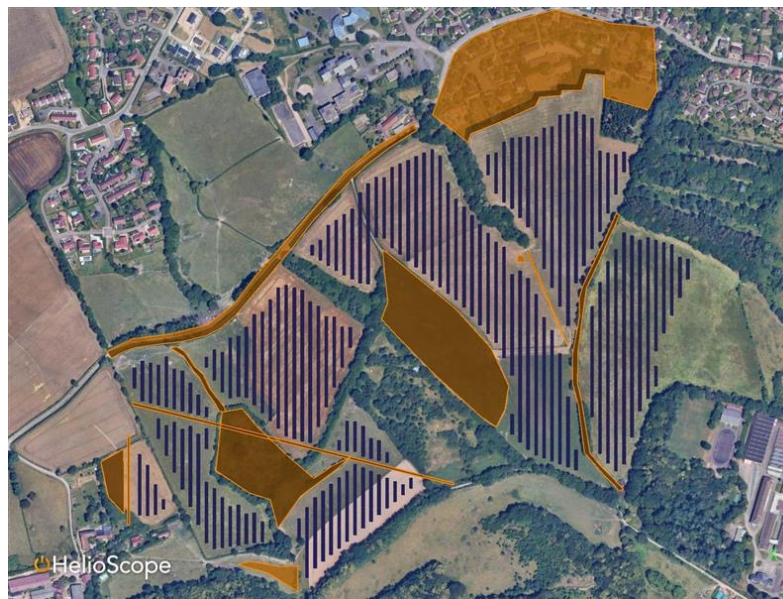
Légende:			
---●---	Clôture à renouveler	---●---	Clôture mouton à créer
■	Piste	■	Poste de Livraison
---	Ligne HTA	■	Poste Transformation
■	Panneau shed 2v28	↔	Aire de Croisement
■	Panneau shed 2v14	■	Citerne
■	Aire de grutage	○	Zone d'intervention SDIS - 200m
■	Recul de 10m de la végétation	■	Zone d'exclusion
■	Aire d'aspiration citorno	■	Emplacement de la Raco Vio
		■	Haie paysagère larg 1m

Scénarios antérieurs

Variante 1 : 22 MWc



Variante 2 : 18 MWc



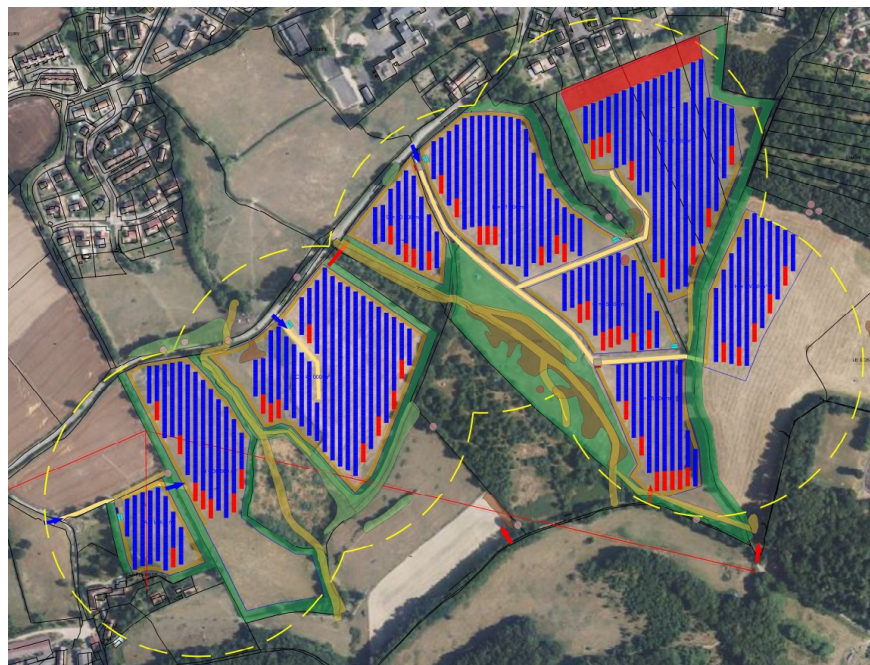
**Technologie mobile
de type « tracker
2V »**

- Hauteur d'axe 3 m
- Point haut 5,1 m

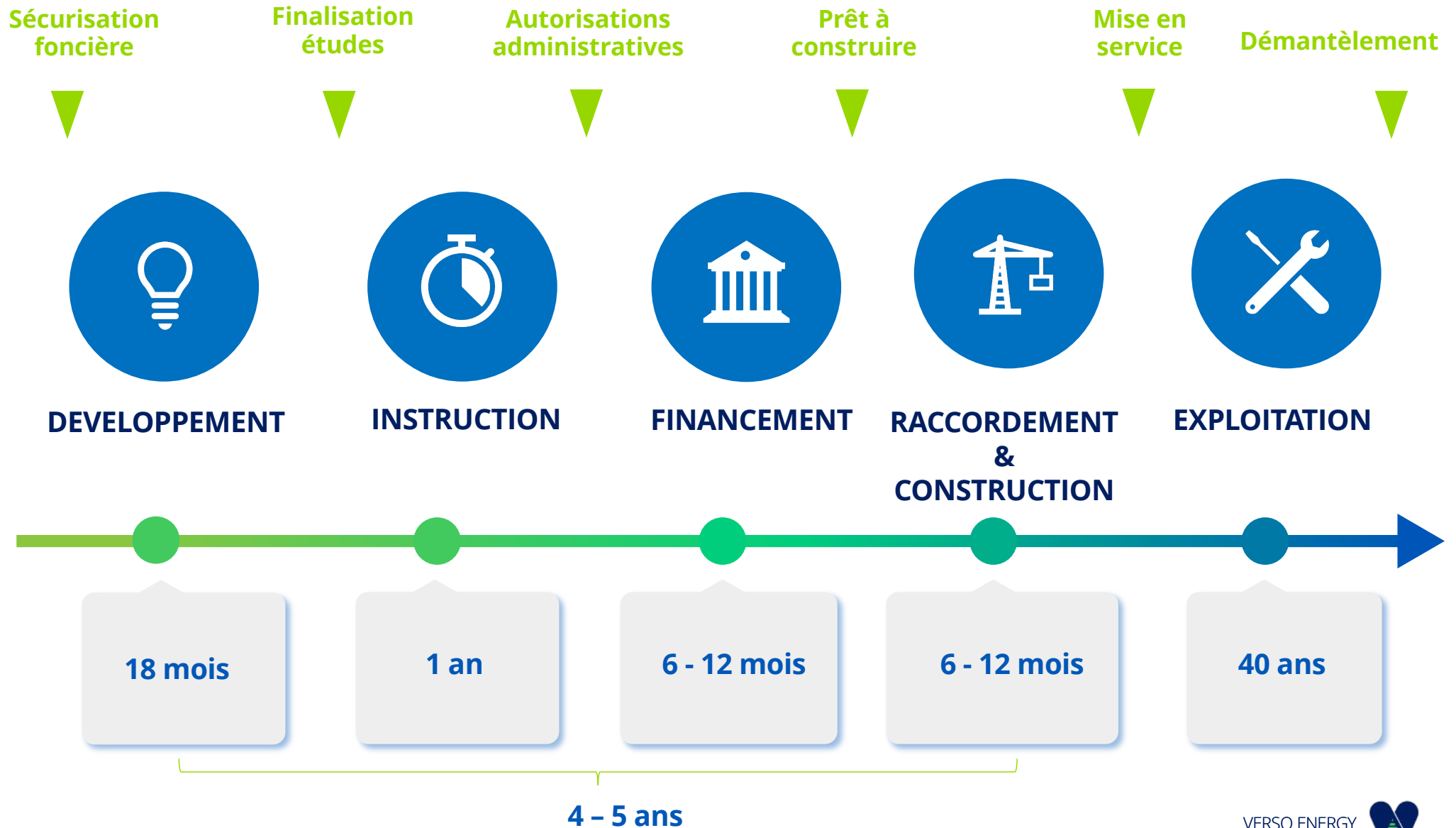
Variante 3 : 11,4 MWc

**Technologie fixe de type
« pergola »**

- Point haut 2,6 m



Calendrier du projet





L'étude environnementale

Synthèse des enjeux écologiques globaux

Une **étude complète sur les quatre saisons** a été effectuée par le bureau d'études **Envol Environnement** sur les années 2023 et 2024

Synthèse des enjeux forts relevés (niveau rouge) par catégorie au sein la zone d'étude

L'ensemble de ses enjeux ont été pris en compte au sein de la séquence « Eviter – Réduire - Compenser »

Flore et habitats

- Flore patrimoniale (secteur de présence de *Filago arvensis*, *G. anglica* et *O. peucedanifolia*)

Avifaune

- Certains boisements et haies en lien avec les nidifications probable de la Tourterelle des bois, de l'Alouette lulu et de la Pie-grièche écorcheur

Chiroptères

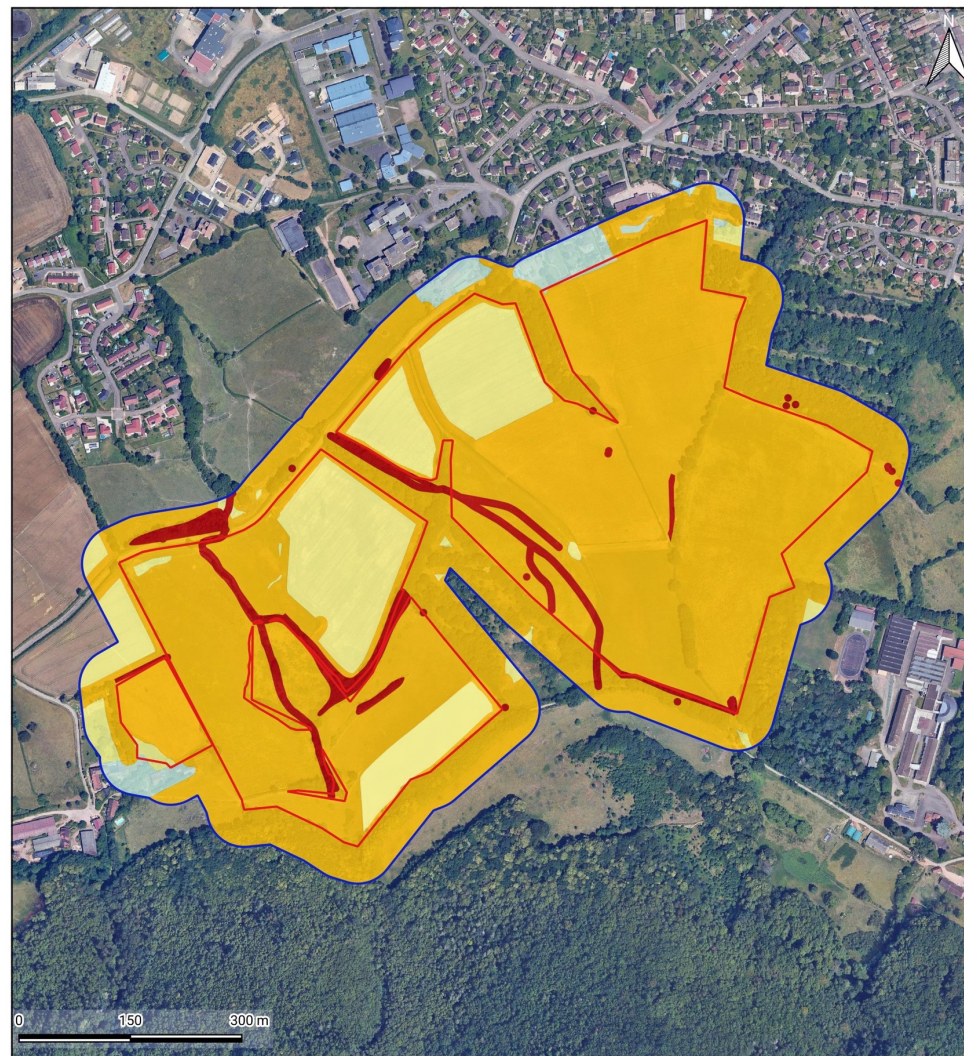
- Certains arbres ayant des potentialités de gîtes arboricoles importantes

Amphibiens

- Ruisseaux et zones favorables pour la reproduction de la Salamandre tachetée

Mammifères, Reptiles et Entomofaune

- Aucun enjeu fort relevé



LEGENDE

Zones d'étude

- Zone d'implantation potentielle
- Aire d'étude immédiate

Niveaux d'enjeux

- Enjeu fort
- Enjeu modéré
- Enjeu faible
- Enjeu très faible

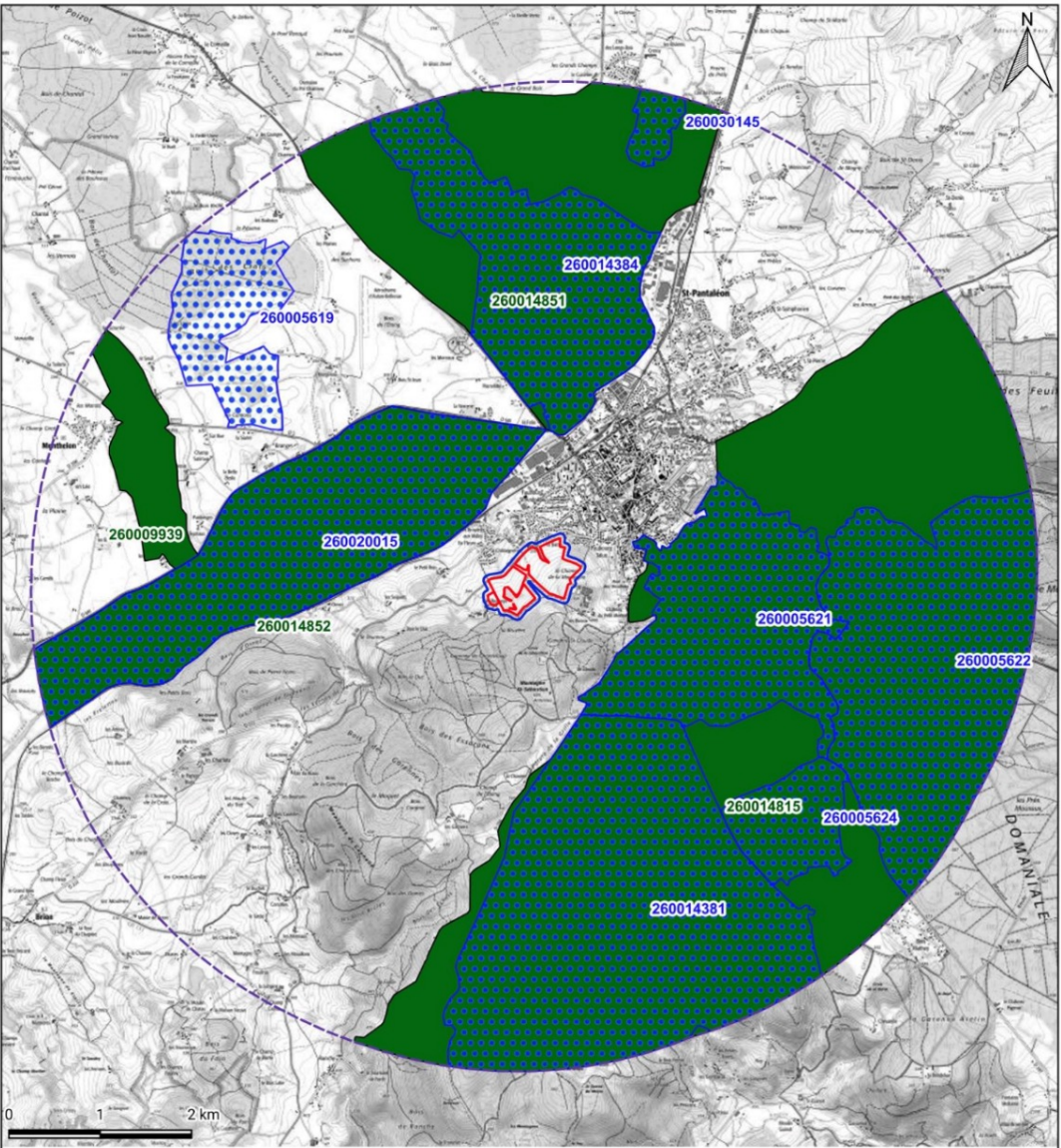
Zones Naturelles

Absence de zones Natura 2000 dans un rayon de 5 kilomètres

Projet inclu dans le Parc
Natural du Morvan

Figure 2 - Les périmètres d'inventaire du patrimoine naturel de l'aire d'étude éloignée

Numéro de la zone	Intitulé de la zone	Situation par rapport à la zone d'implantation potentielle
ZNIEFF de type I (8 entités)		
260020015	L'ARROUX D'ETANG A AUTUN	700 m ouest nord-ouest
260005621	BOCAGE ET BOIS A BRISECOU, COUHARS ET RIVEAU	1 km à l'est
260014381	MASSIF DE MONTJEU	1,5 km au sud-est
260014384	TERNIN ET ARROUX	1,7 km au nord
260005622	FORET DE PLANOISE	2,9 km à l'est
260005624	ETANG SAINT-GEORGES ET BOIS DE LA TOMMERE	3 km au sud-est
260005619	ETANGS DE MONTHELON	3,4 km au nord-ouest
260030145	LES TELOTS A SAINT-FORGEOT	4,7 km au nord
ZNIEFF de type II (4 entités)		
260014852	L'ARROUX D'AUTUN A DIGOIN	670 m au nord-ouest
260014815	PLATEAU D'ANTULLY	780 m à l'est
260014851	ARROUX, DREE ET TERNIN	1,1 km au nord
260009939	MONTAGNE MORVANDELLE ET SON PIEMONT	3,2 km à l'ouest



Carte 5 - Localisation des périmètres d'inventaire du patrimoine naturel

LEGENDE

Zones d'étude

- Zone d'implantation potentielle
- Aire d'étude immédiate
- Aire d'étude éloignée

Périmètres d'inventaire du patrimoine naturel

- ZNIEFF de type I
- ZNIEFF de type II

Zones humides

D'après le critère pédologique, aucune zone humide n'est présente au sein de la zone d'implantation potentielle.

D'après le critère floristique, la zone d'implantation potentielle est concernée par 1,05 hectares de zone humide.



LEGENDE

Zones d'étude

- Zone d'implantation potentielle
- Aire d'étude immédiate

Zone humide selon le critère "végétation"

- Habitat caractéristique de zone humide
- Habitat non humide



L'étude paysagère

Enjeux paysagers & Urbanisation

Les sensibilités se concentrent principalement depuis les lieux proches du projet et partiellement depuis des points plus éloignés au sein de la plaine d'Autun.



Photo : Vue depuis la ZIP sur les habitations situées au Nord-est du projet (Source : BE Jacquel et Chatillon)

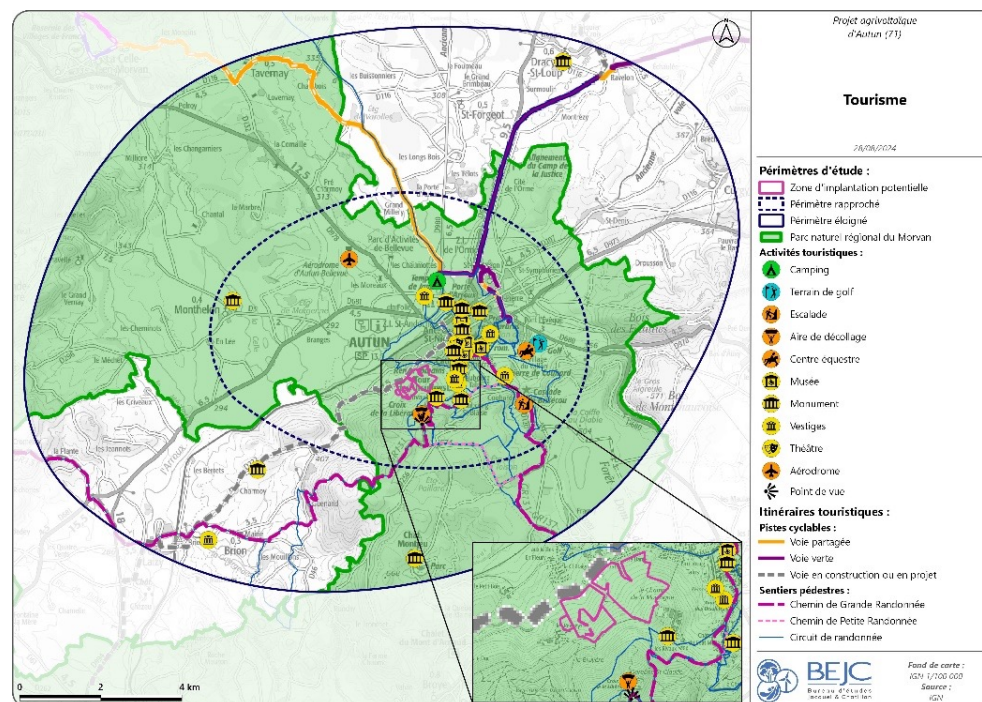
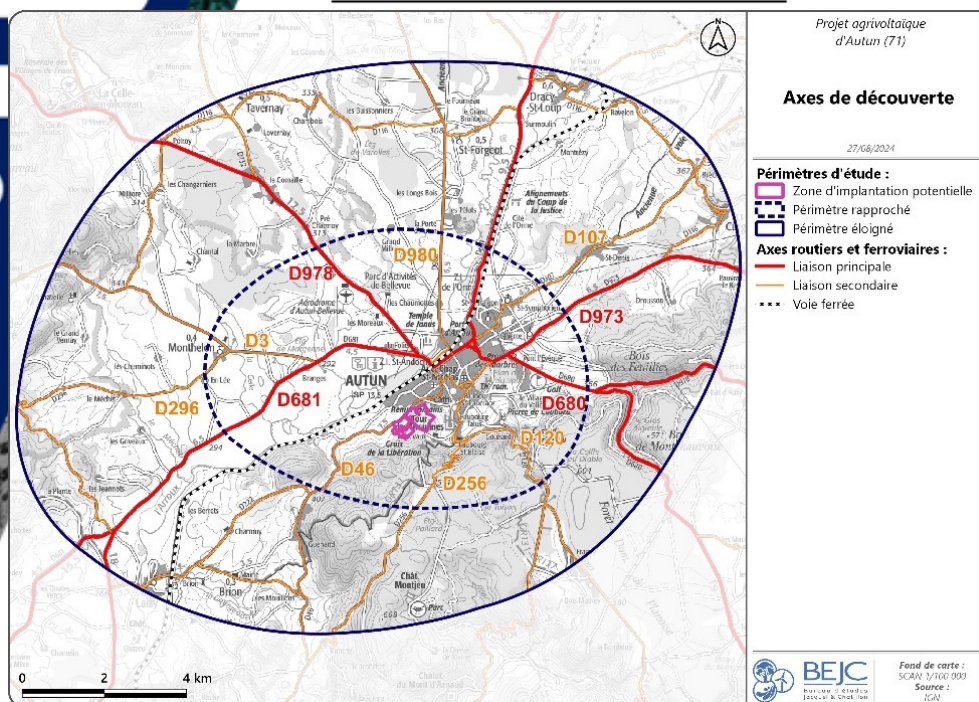


Photo : Vue depuis la sortie du hameau entre les lieux-dits des Varennes et du Craquelin (Source : BE Jacquel et Chatillon)

Thématique			Sensibilité
Urbanisation	Vallée au sein du périmètre rapproché	Autun	Nulle à modérée
		Monthelon	Faible
		Hameau des Revireys	Modérée
		Hameaux entre la Drée et le Ternin	Modérée
		Hameau entre les lieux-dits des Varennes et du Craquelin	Modérée
		Autres hameaux de la vallée	Faible
	Hameaux du plateau au sein du périmètre rapproché		Nulle

Niveaux de sensibilité évalués sur la base de la zone d'implantation potentielle (état initial)

Axes de découverte et tourisme



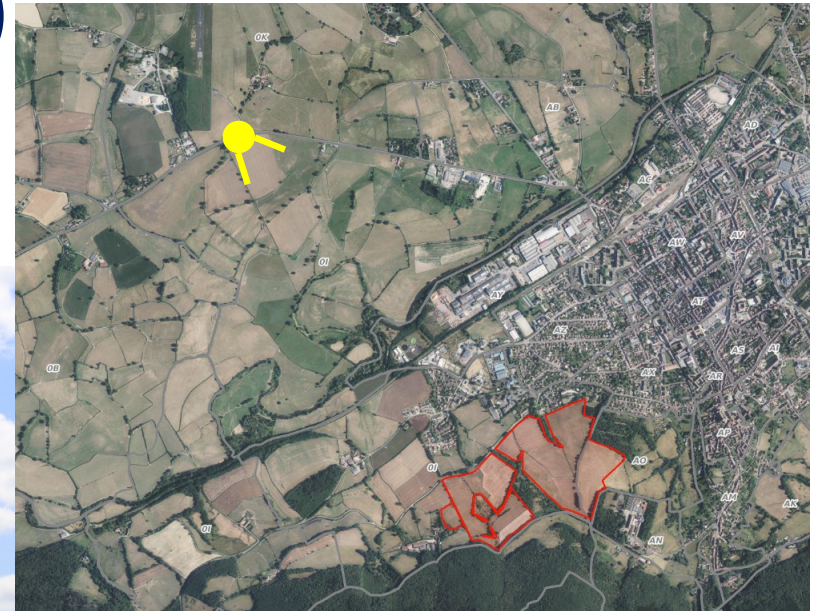
Thématique			Sensibilité
Axes de découverte	Axes routiers principaux	D681	Faible à modérée (tronçon Ouest)
		D978	Faible à modérée (entre les Marais et la ZA de Bellevue)
		D680	Faible
		D973	Faible
	Axes routiers secondaires	D256	Nulle
		D107	Faible
		D980	Faible à modérée (entre les Télots et Autun)
		D3	Faible à modérée (entre les croisements avec la D116 et la D296)
		D46	Faible à forte (tronçon longeant le Nord de la ZIP)
Tourisme	Les pistes cyclables, Grandes et Petites randonnées		Nulle à modérée
	Belvédère de la croix de la libération		Nulle
	Les autres sites touristiques		Nulle à faible

Niveaux de sensibilité évalués sur la base de la zone d'implantation potentielle (état initial)

Photomontages en cours de réalisation (vue proche)

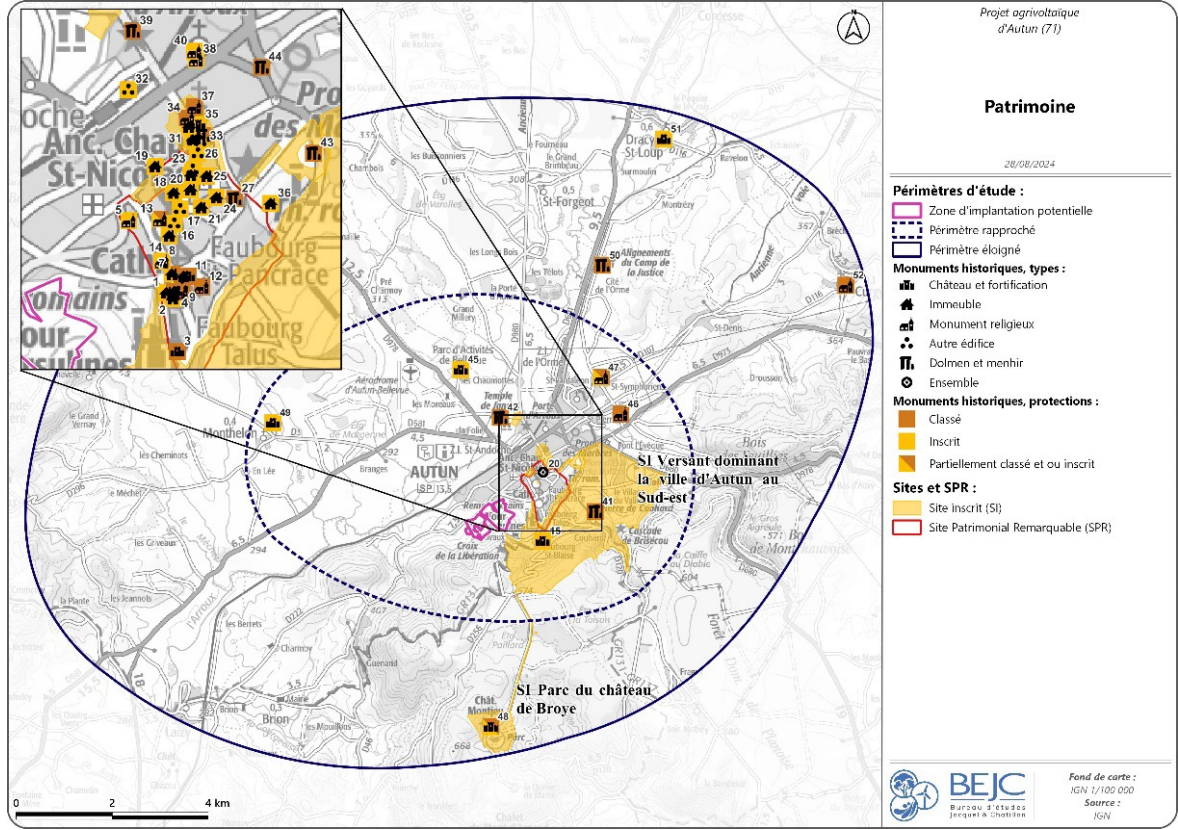


Photomontages en cours de réalisation (vue éloignée)





Patrimoine



Thématique		Sensibilité
Patrimoine	Cathédrale Saint-Lazare	Nulle (à proximité directe) à modérée (en covisibilité depuis la D681)
	Tour des Ursulines	Nulle (à proximité directe) à modérée (en covisibilité depuis la D681)
	Temple de Janus	Nulle (à proximité directe) à modérée (en covisibilité depuis la D978)
	Remparts d'Autun	Faible
	Autres monuments historiques de l'aire rapprochée	Nulle
	Autre monuments historiques d'Autun et de l'aire éloignée	Nulle
	Sites inscrits	Nulle à faible (Versant dominant la ville d'Autun au Sud-est)
Site Patrimonial Remarquable d'Autun		Faible

Niveaux de sensibilité évalués sur la base de la zone d'implantation potentielle (état initial)



Risques naturels

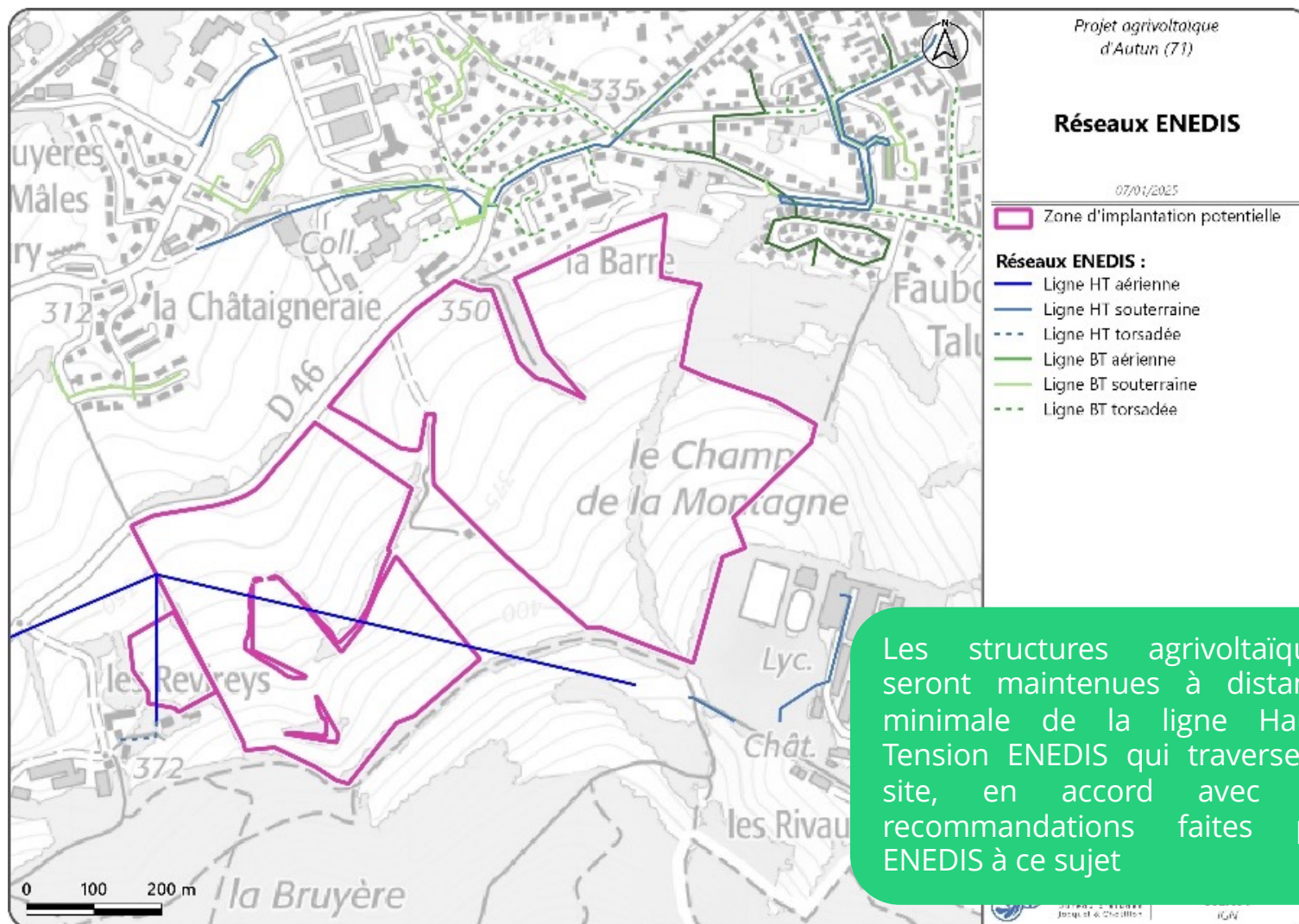
Risques naturels & Enjeux techniques

- Au niveau communal :
 - Absence de PPRn (Plan de prévention des risques naturels) lié aux cavités et aux mouvements de terrain
 - **Absence de Plan de Prévention du Risque d'inondation**
- Au niveau de la Zone d'Implantation Potentielle :
 - Aléa retrait-gonflement des argiles nul à faible
 - **Absence de cavité et de mouvement de terrain**
 - **Eloignement de l'Atlas des Zones Inondables**
 - **Absence de cours d'eau sur la Zone d'Implantation Potentielle**
 - Commune non soumise au risque incendie, vigilance quant à la présence de boisements en limite de Zone d'Implantation Potentielle et de haies sur celle-ci

Enjeux techniques

- Aucun périmètre de captage AEP (Alimentation en Eau Potable) sur la Zone d'Implantation Potentielle
- Absence d'ICPE classée Seveso et de PPRT (Plan de Prévention des Risques Technologiques) à proximité immédiate de la Zone d'Implantation Potentielle
- Deux sites et sols pollués recensés à 0,9 et 2,1 km de la Zone d'Implantation Potentielle
- Concernant les réseaux et canalisations, une ligne aérienne ENEDIS recoupe l'Ouest de la Zone d'Implantation Potentielle

Réseaux ENEDIS



Les structures agrivoltaïques seront maintenues à distance minimale de la ligne Haute Tension ENEDIS qui traverse le site, en accord avec les recommandations faites par ENEDIS à ce sujet



Le raccordement

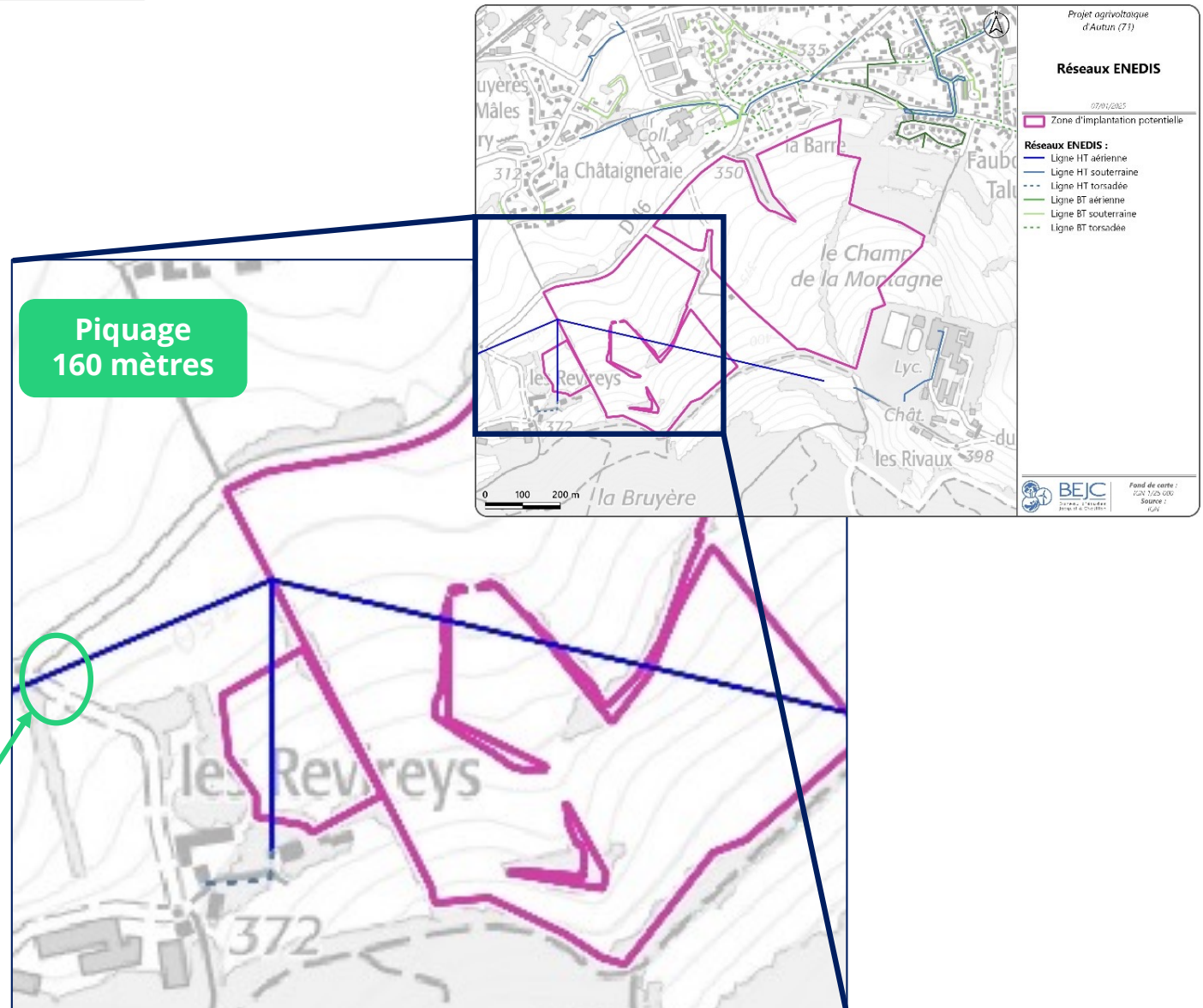
Solutions de raccordement : Option 1

Une première option, validée comme techniquement possible à date par Enedis lors d'une réunion de travail (capacité suffisante disponible à ce jour)

Piquage
160 mètres

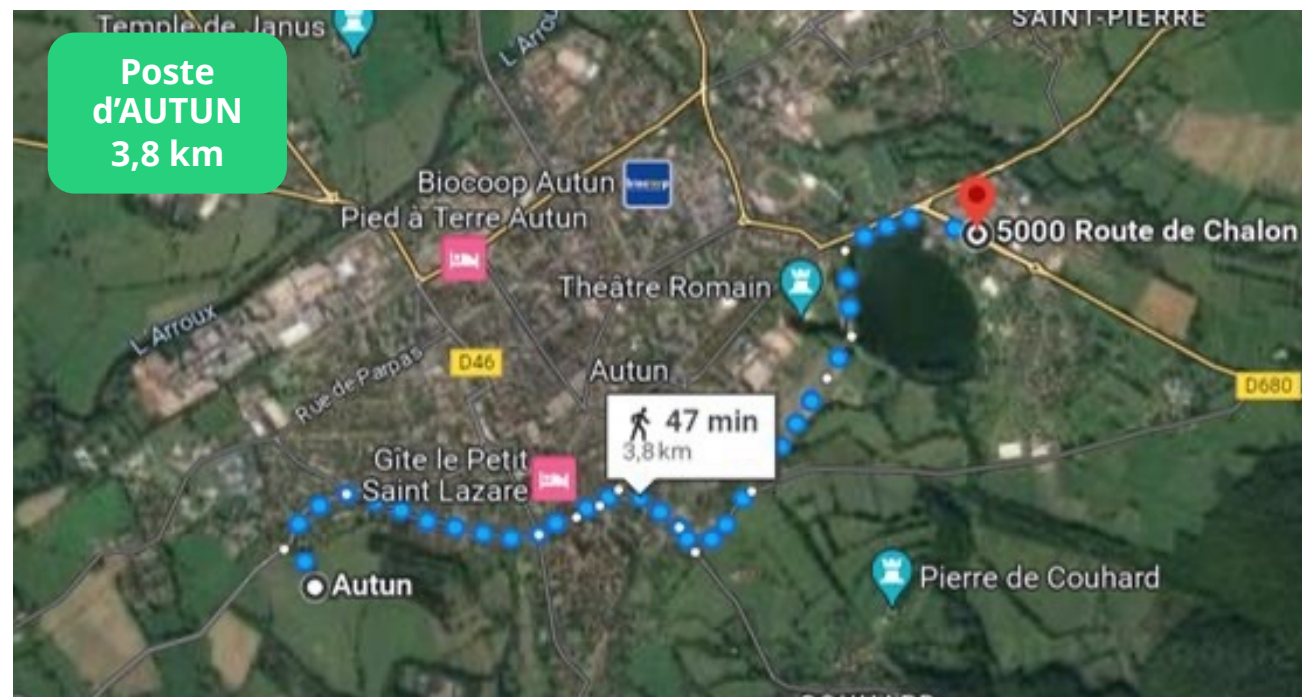
Un piquage serait possible sur la ligne aérienne Enedis qui traverse le site.

Le point de piquage se situerait au pied d'un poteau existant le long de la voirie à environ 160 mètres du Poste de Livraison.



Solutions de raccordement : Option 2

Une dernière option pourrait être envisagée par Enedis : le raccordement au poste source d'Autun, situé à moins de 5 km de la zone d'implantation potentielle.





5. | Des retombées pour le territoire

Le projet agrivoltaïque : une source de retombées locales pour le territoire



Des recettes fiscales

LA TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES (TFPB)

LA CONTRIBUTION FONCIÈRE DES ENTREPRISES (CFE)

LA TAXE D'AMÉNAGEMENT

L'IMPOSITION FORFAITAIRE POUR LES ENTREPRISES EN RÉSEAU (IFER)

- 20% vers la commune d'accueil
- 50% vers l'EPCI
- 30% vers le département



Des mesures de partage de la valeur

Financer des projets œuvrant pour le développement durable grâce à une dotation de Verso Energy

BOURSE AUX HAIES - SENTIER PÉDAGOGIQUE - TOITURE SOLAIRE - RÉNOVATION DE BÂTIMENTS COMMUNAUX - ACTIONS EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ - MOBILITÉ VERTÉ



Participation au fond collectif pour la transition énergétique des exploitations agricoles de la Chambre d'Agriculture (à hauteur de 2 000 €HT/MWc/an)



Recettes fiscales

- Puissance prévisionnelle pour un projet type de 10,3 MW_c
- IFER de 3 479 € / MW (20 premières années) puis 8160 €/MW
- 20% vers la commune / 50% vers l'EPCI / 30% vers le département

8 170€/an



Commune
327 k€

20 425 €/an



EPCI
817 k€

12 010 €/an



Département
480 k€

TOTAL SUR 40 ANS

Financement participatif



- Soucieux d'associer les acteurs et habitants du territoire au projet, Verso Energy entend mettre en place un **financement participatif des citoyens**.
- Le financement participatif sera ouvert via une plateforme de financement participatif et permettra de bénéficier d'un prêt rémunéré à la société porteuse du projet.



Green PV 2 SAS

Collecte réservée



Centrale solaire flottante Gueugnon - Rigny-sur-Arroux

155 investisseurs 21 j restants 1 246 550 € sur 2 400 000 € 51 %

Financement d'une centrale solaire flottante, développée par Verso Energy et située sur les communes de Gueugnon et Rigny-sur-Arroux (71)

Réservé aux départements : 01, 03, 21, 39, 42, 58, 69, 71

Taux d'intérêt	6,5%
Instrument	Obligation
Remboursement sur	54 mois
Échéances	Intérêts à date fixe, Capital in fine

Intéressé par ce projet ?

Inscrivez-vous dès à présent pour investir sur cette opération

Je m'inscris





6. | La démarche d'information et de concertation

Principales actions en matière d'information et de concertation

Fin 2024

Mi 2025

Début 2026

VOLET POLITIQUE



Présentation aux
représentants de la
**mairie d'Autun et
de l'EPCI**



Présentation au
**Parc Naturel
Régional du
Morvan**



Proposition de prise
de participation au
capital pour la
commune d'Autun
et de l'EPCI



Comité de projet
Instance consultative
obligatoire depuis la loi
APER

VOLET HABITANTS



Diffusion d'un
site web
informatif sur
le projet



**Porte à porte avec
distribution d'une
lettre d'information**
aux riverains et
affichage dans des
lieux de passage



Résumé
janvier
2025
à quatre troupeaux

ÉDITION



Arthur Camu

Chef de Projet - Développement

a.camu.ext@verso.energy

Maxime Guittat

Responsable développement régional - Agence Lyon

m.guittat@verso.energy

Cyrille Favier

Responsable territorial agricole

c.favier@verso.energy



49 bis, avenue Franklin D. Roosevelt
75008 PARIS

contact@verso.energy
Tél : +33 (0) 1 86 64 09 21